



Vente par internet qui tourne mal

Par **Basthasar_old**, le **03/09/2007 à 14:17**

Bonjour.rnrn Je suis actuellement très embarrassé, j'ai effectué une vente par internet il y a de cela a peu près maintenant 6 mois. J'ai vendu, un compte de jeux en ligne (World of Warcraft), donc vendu quelque chose qui ne m'appartenait pas(car propriété de Blizzard). Il s'est fais volé ce compte et me menace de vol et d'escroquerie si je ne lui rend pas l'argent de la vente. Peut-il réellement me poursuivre en justice sur cette transaction " illégale " ?rnrn Merci d'avance.

Par **maitreiledefrance_old**, le **04/09/2007 à 17:36**

bonjour,rnrnà combien s'élève la transaction? car s'il peut réclamer en thérie demander la nullité de la vente à défaut sur la base d'un contrat avec un objet illiciternrnsur le plan pénal, vous n'etes pas à l'origine du vol ni escroc puisque vous etres pas l'auteurnrndonc la plainte ira chauffer les cheminées en hiverrnrncordialement

Par **Basthasar_old**, le **04/09/2007 à 17:49**

La transaction s'élève a 250€ mais il n'y a eu aucun contrat de vente.rnrnMerci pour cette réponse, cela me rassure.